

BREAK BREAK...

TDS 2023 : un projet peu ambitieux

Photos © Rare Tahitian Air/Port Views

NTTT

Faa'a, le 20 Octobre 2023

	Dernier TDS validé en CT (2016)	Projet TDS 2023 Nominal (39 semaines/an)	Projet TDS 2023 Renforcé (13 semaines/an)
PREVOL	7H30	1H30	3H
LOC	12H	12H	12H
APP	24H	24H	24H
CCR	24H	24H	24H
CCR ORG	7H	7H	8H
ASSISTANT SAR	18H	15H	15H
BO	42=38+4	40=35+5	40=35+5

Un BO en baisse, un service de contrôle moins performant.

Vu la croissance soutenue du trafic aérien, les ambitions du SEAC en terme de modernisation et de développement (dossier NO FIR) et la reconnaissance de la DSNA pour notre centre, **l'UNSA-ICNA s'oppose fermement à la baisse du BO** et par conséquent à la dégradation de certains services de contrôle.

- La position Prévol sera ainsi fermée quasiment toute la journée : elle pourra désormais être ouverte mais sous la responsabilité du chef de tour, au détriment de la position CCR ORG.
- Pour l'ouverture du CCR ORG, on peut noter une légère amélioration mais cela reste insuffisant. Pour assurer un haut niveau de sécurité, l'UNSA-ICNA ne cesse de rappeler au service **l'obligation opérationnelle d'ouvrir la position CCR ORG et cela autant que la position CCR EXE.**
- L'UNSA-ICNA continue de défendre un assistant **SAR H24** et un tour avec **4 contrôleurs minimum pour toute la vacation de nuit** afin de garantir le repos et la **santé** des agents mais aussi **pour éviter tout risque de fermeture de l'organisme.**

Les TDS proposés ne respectent même pas les 32H réglementaires (32,5h pour le nominal et 33,5h pour le renforcé).

Le projet TDS 2023 ne pourra s'appliquer qu'à partir de 35 PCs opérationnels. Il permet au moins dans un premier temps de faire diversion et de détourner l'attention des agents de la situation RH actuelle catastrophique : 3 départs non prévus en 2023, explosion des renforts avec un préavis anormalement court, TDS dégradé en nuit établi sans concertation, absence de mesures pré-tactiques de protection des secteurs, des dépassements horaires non comptabilisés, sans compter les journées de récupérations horaires 2022 non octroyées encore à ce jour.



www.icna.fr